



AFA Accueil des Familles  
 PHE Locaux du Personnel Hors Enceinte  
 PEP Porte d'Entrée Principale  
 PEL Porte d'Entrée Logistique  
 ENC Bâtiments dans enceinte (hors PC)



Projet



# CENTRE DE DETENTION RIVESALTES

**Maitre d'ouvrage**

APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre



**AMO**

Egis - 208 quai de Paludate - CS 31997 - 33088 Bordeaux CEDEX



**Emetteur :**

**IGREC**  
**BET TECHNIQUE**

**Intitulé du plan**

**Bâtiment ENS**  
**ATTESTATION REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Numéro de la pièce**

**PC16-1a**

Date	<b>DECEMBRE 2024</b>	Phase <b>PC</b> <b>Ind.0</b>
Echelle / Format	<b>S.O. / A4</b>	
Dessiné / Vérifié	<b>- / -</b>	

**Maîtrise d'oeuvre:**

- ARCHITECTE Mandataire - AIA Architectes 20 rue Lortet - 69007 Lyon
- ARCHITECTE Co-traitant - WTEFA Architectes associés 5 rue de Charonne - 75011 Paris
- BET TECHNIQUE - Igrec 127 avenue d'Italie - CS 21405 - 75214 Paris Cedex 13
- BET ENVIRONNEMENT - AIA Environnement 20 rue Lortet - 69007 Lyon
- BET SURETE - DFenco 12 bis route d'Ax - 31120 Portet-sur-Garonne
- CSPS - Socotec 140 rue James Watt - 66100 Perpignan
- BUREAU DE CONTROLE - QUALICONSULT 16 Avenue Eole - Zae Mas Delfau Tecnosud Ii - 66100 Perpignan



SITE	PHASE	EMETTEUR	LOT	BATIMENT	NIVEAU
<b>RIV</b>	<b>PC</b>	<b>IGR</b>	<b>00</b>	<b>ENS</b>	<b>00</b>
TYPE	NUMERO	SECTEUR	INDICE	FORMAT	ECHELLE
<b>PE</b>	<b>PC16-1a</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>A4</b>	<b>S.O.</b>



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

***Formulaire d'attestation du respect de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire***  
***(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Anne DELACOURT

représentant de la société APIJ

situé à :

Adresse	67 Avenue de Fontainebleau		
Code postal	94270	Localité	Le Kremlin-Bicêtre

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Rivesaltes

Située à :

Adresse			
Code postal	66600	Localité	Rivesaltes

Référence(s) cadastrale(s) : 000AT0050

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : igrec ingenierie

Adresse	127 Avenue d'Italie		
Code postal	75013	Localité	Paris

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

LPHE + Mess

## DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en m <sup>2</sup>	1546.30
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	0.00
Valeur de la $S_{RT}$ en m <sup>2</sup> du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	41.80	Bbio <sub>max</sub> :	42.70
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	OUI
Autres ( <i>préciser</i> ) PAC aérothermique	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 14/11/2024

Signature :



Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**  
au dépôt de la demande de permis de construire



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Anne DELACOURT**

Adresse	<b>67 Avenue de Fontainebleau</b>		
Code postal	<b>94270</b>	Localité	<b>Le Kremlin-Bicêtre</b>

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**Rivesaltes**

située à :

Adresse	<b>Le projet est localisé à l'entrée nord de la commune de Rivesaltes entre la voie ferrée et l'autoroute A9 à l'ouest et le pôle vinicole et la RD900 à l'est.</b>		
Code postal	<b>66600</b>	Localité	<b>Rivesaltes</b>

Référence(s) cadastrale(s) : 000AT0050

Coordonnées du maître d'œuvre : igrec ingenierie

Adresse	<b>127 Avenue d'Italie</b>		
Code postal	<b>75013</b>	Localité	<b>Paris</b>

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Bâtiment 1

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	<b>185.10 m<sup>2</sup></b>
-------------------------------------------------	-----------------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	<b>103.7</b>	Bbio <sub>max</sub>	<b>131.6</b>
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			<b>OUI</b>

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	<b>1938.1</b>	DH <sub>max</sub>	<b>2400</b>
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			<b>OUI</b>

#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{construction} \leq I_{construction\_max}$	<b>OUI</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Signataire : **Anne DELACOURT**

Le :

Signature :